



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Direction Nationale des Forêts et de la Faune
Projet de « Renforcement de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) »
PIMS : 6016 -Project ID : 00107544 - Award : 00107165

TERMES DE REFERENCE

I. Information sur la position

Intitulé du Poste/Service attendu : Consultant(e) National(e) chargé(e) d'appuyer la mise en œuvre des dispositions procédurales et institutionnelles pour le fonctionnement d'une plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques en matière de l'AIC.

Nombre de postes : 1

Niveau du(des) Poste(s) ou Prestation (Local) : National

Nature de la consultation (Support/ Substance) : Coordination /Formation

Type de contrat : Contrat de service pour un(e) Consultant(e) national(e) spécialisé(e) dans les processus d'animation multi-acteurs et Agriculture intelligente face au climat (AIC)

Lieu d'affectation : Préfectures de Beyla, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou

Durée de la mission : quinze (15) jours ouvrables

Date de clôture de l'offre : Le 20 mai 2026 à 00 heures GMT.

Date estimative de démarrage de la mission : Dès la signature du contrat.

II. Contexte et objectifs

Les impacts du changement climatique en Guinée Forestière vont perturber le régime des pluies, augmenter les pluies orageuses et accroître la récurrence et l'intensité des crues soudaines et des sécheresses. Selon la Stratégie Nationale sur le Changement climatique (SNCC, 2019) et les récentes prévisions climatiques, ces tendances climatiques s'intensifieront dans les années à venir et affecteront considérablement les ressources en eaux de surface et souterraines, perturberont les saisons agricoles, propageront les maladies et les parasites des cultures et réduiront la biodiversité. Cela aura par conséquent un impact négatif sur la sécurité alimentaire et la stabilité sociale.

La stratégie à long terme pour un développement régional durable et résilient au climat consistera à améliorer les moyens de subsistance des communautés les plus vulnérables. A cette fin, la République de Guinée a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Fonds des Pays les moins avancés (PMA), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé :

« Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) ».

L'objectif de ce projet est de réduire la vulnérabilité des communautés de la Guinée Forestière par l'adoption de stratégies agro-sylvo-pastorales intelligentes face au climat.

Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre trois composantes qui traitent des principaux obstacles identifiés pour une adaptation efficace au climat et une réduction de la vulnérabilité : (i) Promotion de l'Agriculture Climato-Intelligente (AIC) ; (ii) Financement pour l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes et (iii) Information climatique & intégration de l'adaptation dans les pratiques locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, il est prévu dans le PRODOC pour l'atteinte du **Produit 1.1 : Une plateforme de développement de l'AIC (impliquant les autorités gouvernementales, les agriculteurs, le secteur privé, les entités de recherche) est formée pour guider la formulation et la mise en œuvre des investissements de l'AIC et soutenir leur mise en œuvre**, la réalisation de l'**activité 1.1.1 : Prendre les dispositions procédurales et institutionnelles pour la mise en place d'une plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques en matière de l'AIC.**

En effet, la Plateforme de l'Agriculture Intelligente face au Climat (PAIC) a pour mission d'assister le Projet PRACC-GF dans l'implication effective et la formation des parties prenantes dans le processus de formulation, de promotion, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des options alternatives d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes dans les Préfectures de Beyla, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou. En d'autres termes, la plateforme de développement de l'AIC (PD-AIC) vise à diffuser les pratiques de l'AIC dans toutes les communes de la Guinée Forestière.

A cet effet, la PD-AIC est chargée notamment de : (i) contribuer au diagnostic de la vulnérabilité, à la formulation, promotion, la validation des plans d'action préfectoraux, le suivi-évaluation des options alternatives d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes aux effets adverses du changement climatique et le passage à l'échelle à travers les PDL des Communes Rurales (CR) de cinq (5) Préfectures ; (ii) Assurer un appui-conseil à l'Unité de Gestion du Projet pour une meilleure coordination du pilotage de la gouvernance environnementale des actions de l'AIC pendant et durant la phase projet et après projet, sous la supervision et la coordination du Gouverneur de la Région Administrative de N'Zérékoré et de chaque Préfet concerné avec l'appui des services techniques compétents .

Pour ce faire, le projet cherche l'expertise d'un(e) consultant(e) national(e) chargé(e) d'animer et de coordonner six (6) plateformes d'échange mises en place dans les 5 préfectorales et une régional sur le processus de formulation, de promotion, de mise en œuvre, de suivi-évaluation des options alternatives d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes et le soutien à leur mise à l'échelle régionale à travers les Plans de Développement Locaux (PDL) des Communes Rurales préalablement élaborés à cet effet.

Six (6) La présente prestation s'inscrit dans le cadre de l'application de la recommandation de la réunion de la 4^{ème} session du Comité de pilotage du projet PRACC-GF tenue le 17 décembre 2025 à Coyah et de la recommandation 8 de l'évaluation à mi-parcours de novembre 2025 qui consiste au renforcement de la coordination technique et la capitalisation des acquis afin de limiter la dispersion des efforts et d'optimiser les ressources pour une meilleure efficacité des interventions. Elle s'inscrit

également dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 8.3 qui consiste à mettre en place une plateforme AIC ou un système de partage des connaissances, permettant l'accès centralisé aux outils techniques, fiches AIC et enseignements clés dans les huit (8) Communes Rurales concernées.

Les présents Termes de référence décrivent le contexte, les objectifs et résultats attendus pour la réalisation de cette mission.

III. Résultats attendus

Dans le cadre de son mandat, les principaux résultats attendus de cette prestation sont :

- Une réunion trimestrielle est organisée ;
- L'animation multi-acteurs, la coordination, l'amélioration et validation des plans d'action des plateformes préfectorales de développement et régionale en Agriculture intelligente face au climat (AIC) dans chacune des cinq (5) Préfectures du projet est assurée ;
- Une décision régionale portant création, organisation et fonctionnement d'une plateforme régionale d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) est soumise à la signature ;
- Six (6) ateliers de formation des parties prenantes dont 5 préfectoraux et un régional sur le processus de formulation, de promotion, de mise en œuvre, de suivi-évaluation des options alternatives d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes et le soutien à leur mise à l'échelle régionale à travers les Plans de Développement Locaux (PDL) des Communes Rurales préalablement élaborés à cet effet sont organisés ;
- Un plan d'action régional élaboré en 2025 est validé au cours de l'atelier par l'ensemble des parties prenantes en 2026
- Un appui-conseil au Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ) sur le long terme à travers l'élaboration de la feuille de route, la tenue du secrétariat et l'organisation des réunions pour une meilleure coordination du pilotage de la gouvernance environnementale des actions permettant l'accès centralisé aux outils techniques, fiches AIC et enseignements clés de l'AIC (référentiel des techniques AIC harmonisée décrivant au minimum un paquet technologique standard par filière prioritaire, incluant itinéraires techniques, intrants requis, calendrier cultural et critères de performance) pendant la mise en œuvre du projet et durant la phase après projet sous sa supervision et sa coordination avec l'appui des services techniques compétents est assuré ;
- Des plans d'action des plateformes préfectorales d'AIC sont mis en œuvre et des actions concrètes planifiées dans lesdits plans préfectoraux sont réalisées ;
- Une plateforme régionale d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) est mise en œuvre afin de favoriser la mise en place d'un système de partage des connaissances, permettant l'accès centralisé aux outils techniques, fiches AIC et enseignements clés dans les huit (8) Communes Rurales concernées ; Des recommandations réalistes et réalisables sont formulées à l'Unité de Gestion du Projet et à d'autres parties prenantes pour la mise en œuvre effective de la Décision régionale portant création, organisation et fonctionnement d'une plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans la région forestière ;

- Le rapport des réunions d'animation de la Plateforme régionale et préfectorale d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) est produit et validé par l'UGP ;
- Un rapport détaillé de la prestation, accompagné d'images numériques de réalisation des activités est produit et validé par l'Unité de Gestion du Projet.

IV. Fonctions/responsabilités/Tâches

Sous la supervision technique du Coordonnateur National du projet et en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, le/la consultant(e) national(e) sera chargé(e) d'appuyer l'opérationnalisation de la plateforme. Il doit proposer des actions mettant en commun les différents services permettant de véhiculer/diffuser les meilleures pratiques ; animer les réunions et valider les plans d'action.

Plus spécifiquement, il/elle sera responsable des tâches suivantes :

- Proposer et faire valider par l'UGP, une note méthodologique assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités ;
- Assurer l'animation multi-acteurs, la coordination, l'amélioration et la mise en œuvre effective des plans d'action des plateformes préfectorales de développement en Agriculture intelligente face au climat (AIC) dans chacune des cinq (5) Préfectures du projet ;
- Soumettre la décision régionale portant création, organisation et fonctionnement d'une plateforme régionale d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) à la signature ;
- Assurer un appui-conseils aux membres de la plateforme préfectorale et régionale d'AIC sur l'orientation des opérateurs dans la réalisation des microprojets prioritaires d'adaptation, le contrôle de la qualité des ouvrages des prestataires, la pérennisation des acquis du projet et le passage à l'échelle à travers les PDL des Communes Rurales des Préfectures de la région forestière ;
- Assurer la formation des membres des plateformes préfectorales et régionales d'échanges et de diffusion des meilleures pratiques de l'AIC permettant l'accès centralisé aux outils techniques, fiches AIC et enseignements clés en vue d'améliorer les dispositions institutionnelles dans la planification, la mise en œuvre, le suivi des interventions et la promotion d'un meilleur équilibre entre les avantages socio-économiques et environnementaux des plans de développement locaux (PDL) et des projets d'investissements en AIC en Région Forestière ;
- Former les membres des plateformes préfectorales et régionales d'AIC sur l'intégration, la mise en œuvre effective et le suivi des meilleures pratiques d'AIC dans les PDL de l'ensemble des Communes Rurales de la région et sur fonctionnement de la plateforme ainsi que sa portée dans la gestion de l'environnement ; Organiser six (6) ateliers de formation des parties prenantes dont 5 préfectoraux et un régional sur le processus de formulation, de promotion, de mise en œuvre, de suivi-évaluation des options alternatives d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes et le soutien à leur mise à l'échelle régionale à travers les Plans de Développement Locaux (PDL) des Communes Rurales préalablement élaborés à cet effet ;

- Valider le plan d'action régional élaboré en 2025 au cours de l'atelier par l'ensemble des parties prenantes en 2026
- Appuyer la mise en place d'un système de partage des connaissances, permettant l'accès centralisé aux outils techniques, fiches AIC et enseignements clés dans les huit (8) Communes Rurales concernées ;
- Évaluer des actions concrètes planifiées dans les plans d'action de chacune des plateformes préfectorales validés et régionale et/ou procéder à l'amélioration du contenu du plan d'action régional proposé en 2025 ;
- Rendre opérationnel la plateforme régionale d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) ;
- Formuler des recommandations réalistes et réalisables à l'Unité de Gestion du Projet et à d'autres parties prenantes pour la mise en œuvre effective de la Décision régionale portant création, organisation et fonctionnement d'une plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans la région forestière ;
- Produire et soumettre à l'UGP pour validation, un rapport des réunions de la Plateforme préfectorale et régionale d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) ;
- Produire et faire valider par l'Unité de Gestion du Projet, un rapport détaillé de la prestation accompagné d'images numériques de réalisation des activités.

V. Méthodologie

Le/la prestataire de service utilisera l'approche de l'apprentissage par l'expérience, qui part de ce que les participants savent déjà, ainsi que l'apprentissage par la pratique, qui a fait ses preuves. Les concepts, les principes et les processus seront expliqués et des missions seront définies avec des responsabilités déterminées.

L'environnement d'apprentissage pendant les différents ateliers sera un "mode interactif" - une combinaison de discussions plénières interactives et d'exercices de "simulation" en groupe, et le partage d'expériences sera effectué. Le projet financera la validation du plan d'action régional et la mise en œuvre effective des plans d'action de 5 plateformes préfectorales, par l'intermédiaire d'un consultant local, qui initiera le développement des plateformes et construira une feuille de route, mais aussi facilitera le financement d'ateliers d'échanges, de cultures de démonstration et de partage de bonnes pratiques permettant l'accès centralisé aux outils techniques, fiches AIC et enseignements clés, et la capitalisation d'outils à diffuser.

Des réunions d'information sur ces outils seront organisées et permettront de sensibiliser les agriculteurs et les techniciens. Des témoignages d'agriculteurs seront diffusés sur les radios locales. La plateforme construira, avec l'aide du consultant chargé de son animation, un plan de diffusion référentiel des techniques AIC harmonisée décrivant au minimum un paquet technologique standard par filière prioritaire, incluant itinéraires techniques, intrants requis, calendrier cultural et critères de performance AIC sur l'ensemble du territoire de la Guinée Forestière. A cet effet, le CEGENS (Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba-Simandou) et le CFZ (Centre Forestier de N'Zérékoré) seront largement impliqués dans le processus et mobiliseront leur expertise en termes de connaissance des interactions entre les écosystèmes et les communautés de la région. Leur participation au processus constituera une garantie supplémentaire de la pertinence des priorités à

financer.

VI. Livrables

Le/la consultant(e) national(e) recruté(e) devra fournir dans les délais impartis, les livrables ci-dessous

1. Une note méthodologique assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités et des supports de formation y afférents (réf : rapport finale de l'étude sur la perception des impacts du changement climatique et la capitalisation des bonnes pratiques de l'AIC, le rapport de validation des études de vulnérabilités) est proposée et validée par l'UGP ;
2. Rapport sur les six (6) réunions d'animation de mise en œuvre des plans d'actions validés en 2025 des plateformes préfectorales d'échanges et de diffusions des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et la validation du plan d'action régionale d'échanges et de diffusions des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) élaboré en 2025 avec accent particulier sur un plan de diffusion des techniques AIC sur l'ensemble du territoire de la Guinée Forestière tenues dans les cinq (5) Préfectures accompagné de photos numériques validé par l'Unité de Gestion du Projet
3. Une Décision Régionale signée faisant référence aux Décisions préfectorales portant création, organisation et fonctionnement d'une plateforme régionale d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans la région forestière ;
4. Un système de partage des connaissances, permettant l'accès centralisé aux outils techniques, fiches AIC et enseignements clés dans les huit (8) Communes Rurales concernées est élaboré et disponible ;
5. Rapport final de mission de mise en œuvre des plans d'actions validées en 2025, du plan d'action régional élaboré à la même année, le plan de diffusion référentiel des techniques AIC harmonisée décrivant au minimum un paquet technologique standard par filière prioritaire, incluant itinéraires techniques, intrants requis, calendrier culturel et critères de performance sur l'ensemble du territoire de la Guinée Forestière, les recommandations des membres des plateformes, des feuilles de routes actualisées des partenaires impliqués pour l'opérationnalisation des différentes plateformes préfectorales et régionales.

VII. Durée de la mission

La Consultation se déroulera pour une durée de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat, répartis comme suit :

- 3 jours de préparation de la note méthodologique assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités et du guide/manuel complet de formation et de renforcement de capacités des membres des plateformes préfectorales d'échange et de diffusion sur les itinéraires techniques des bonnes pratiques d'AIC ;
- 10 jours d'animation et de coordination de cinq (5) plateformes préfectorales et une (1) plateforme régionale de développement d'AIC dont deux (2) jours dans chacune des cinq (5) plateformes préfectorales et la plateforme régionale intégrant un plan de diffusion des techniques actualisé d'AIC sur l'ensemble du territoire de la Guinée Forestière, une Décision Régionale signée faisant référence aux Décisions préfectorales portant création,

organisation et fonctionnement d'une plateforme régionale d'échanges et de diffusions des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans la région forestière ;

- 2 jours pour la production du rapport de mise en œuvre de l'ensemble des activités.

VIII. Compétences fonctionnelles

Les principales aptitudes et les compétences exigées se résument comme suit :

- Compétences démontrées pour la supervision et la gestion d'une équipe ;
- Excellente capacité d'organisation, de rédaction et de rapportage ;
- Capacité de travailler de façon autonome, planifier, hiérarchiser et livrer les produits dans les délais impartis ;
- Ouverture d'esprit et capacité à recevoir/intégrer les feedbacks ;
- Capacité à travailler sous pression ;
- Leadership et aptitude à entreprendre ;
- Faire preuve de sensibilité et d'adaptabilité en ce qui concerne la culture, le genre, la religion, la race, la nationalité et l'âge ;
- Capacités avérées à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités ;
- Bonne aptitude à communiquer et à rédiger ;
- La connaissance des zones d'interventions du projet serait un atout.

IX. Qualifications requises

Exigences	<p>Avoir un diplôme d'au moins Bac + 5 en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agronomie, Vulgarisation agricole ; Agroéconomie ; • Eaux et Forêts-Environnement ; Droit en Environnement ; Gestion des ressources naturelles, etc.
Expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 5 ans d'expériences pratiques en agronomie dans les divers systèmes de production biologique, de rotation, d'association et d'intensification agricole et la mise en œuvre de projets/programmes d'adaptation ; • Au moins 5 ans d'expériences pratiques en foresterie communautaire avec une expérience avérée dans mise en place de pépinières de production de plants forestiers et fruitiers greffés, les foyers améliorés pour la réduction des pressions sur les forêts, la pisciculture, l'apiculture avec une bonne connaissance en Ecologie, en changement climatique, et en Gestion durable des ressources naturelles ou dans un domaine connexe. • Disposer notamment d'une : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bonne maîtrise du concept et de l'approche de l'agriculture intelligente face au climat et des questions d'adaptation au

	<p>changement climatique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bonne connaissance de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet ; ➤ Démontrer d'avoir réalisé au moins une mission similaire ; ➤ Bonne maîtrise des itinéraires techniques agro-sylvo-pastorales ; ➤ Solide compétence en analyse et rédaction de rapports ; ➤ La connaissance des procédures et outils du PNUD et l'expérience antérieure des projets du FEM serait un atout.
Langues requises	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du Français (oral et écrit), la maîtrise des langues de la Guinée Forestière serait un atout.

X. Critères de sélection

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux Termes de référence (TDR) et sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Max
Qualification académique	100
Au moins 5 ans d'expériences pratiques dans la mise en œuvre de projets/programmes d'adaptation	20
Avoir réalisé au moins une mission similaire	30
Pertinence de l'approche méthodologique et Planning de mise en œuvre proposé pour exécuter la mission.	30
Total	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront au moins 70 points sur les 100 points. Cette note technique sera pondérée à 70%. Dans la deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le marché ou le contrat sera attribué au/à la Consultant(e) techniquement qualifié(e) ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%).

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la mieux disant}) / \text{Offre financière de A}] \times 30.$$

XI. Jalons de paiement

Le/la Consultant(e) sera payé(e) sur l'acceptation des livrables mentionnés dans le tableau ci-après :

Livrables	Délai	Montant en (%)

<p>Première Tranche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une note méthodologique assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités et des supports de formation y afférents (réf : rapport finale de l'étude sur la perception des impacts du changement climatique et la capitalisation des bonnes pratiques de l'AIC, le rapport de validation des études de vulnérabilités) est proposée et validée par l'UGP. 	3 jours	40
<p>Deuxième Tranche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les six (6) réunions d'animation de mise en œuvre des plans d'actions validés en 2025 des plateformes préfectorales d'échanges et de diffusions des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et la validation du plan d'action régionale d'échanges et de diffusions des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) élaboré en 2025 avec accent particulier sur un plan de diffusion des techniques AIC sur l'ensemble du territoire de la Guinée Forestière tenues dans les cinq (5) Préfectures accompagné de photos numériques validé par l'Unité de Gestion du Projet • Une Décision Régionale signée faisant référence aux Décisions préfectorales portant création, organisation et fonctionnement d'une plateforme régionale d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans la région forestière ; • Un système de partage des connaissances, permettant l'accès centralisé aux outils techniques, fiches AIC et enseignements clés dans les huit (8) Communes Rurales concernées est élaboré et disponible. 	10 jours	40

Troisième tranche :

- Rapport final de mission de mise en œuvre des plans d'actions validées en 2025, du plan d'action régional élaboré à la même année, le plan de diffusion référentiel des techniques AIC harmonisée

<p>Troisième tranche :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport final de mission de mise en œuvre des plans d'actions validées en 2025, du plan d'action régional élaboré à la même année, le plan de diffusion référentiel des techniques AIC harmonisée décrivant au minimum un paquet technologique standard par filière prioritaire, incluant itinéraires techniques, intrants requis, calendrier culturel et critères de performance sur l'ensemble du territoire de la Guinée Forestière, les recommandations des membres des plateformes, des feuilles de routes actualisées des partenaires impliqués pour l'opérationnalisation des différentes plateformes préfectorales et régionales. 	2 jours	20
TOTAL	15 Jours	100 %

XII. Dossiers de candidature

Le(la) candidat(e) intéressé(e) doit soumettre un dossier comprenant une offre technique et une offre financière :

La proposition technique doit contenir :

- Une lettre de candidature exprimant l'intérêt du/de la consultant(e) et ses capacités à réaliser cette mission ;
- Une brève description de la méthodologie de travail et de l'approche envisagée pour exécuter le travail selon les TDR (proposition technique), ainsi que le chronogramme détaillé des activités et les résultats attendus à chaque phase du processus ;
- Un CV détaillé du/de la candidat(e), indiquant les expériences dans le domaine et les références, ainsi que les copies des diplômes et attestations ;
- Les références de missions similaires effectuées par le/la candidat(e).

La proposition financière conformément au tableau ci-dessous :

N°	Rubriques	Quantité	Prix unitaire (GNF)	Coût total (GNF)
1	Honoraires			
2	Indemnités journalières (si applicable)			
3	Logistique (si applicable)			
4	Toutes autres dépenses pertinentes (si applicable)			
5	Total			

XIII. Lieu de dépôt des dossiers

Les dossiers seront adressés au Directeur National du Projet « Renforcement de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière ».

Les dépôts doivent se faire uniquement par voie électronique avec fichiers attachés du dossier de candidature à l'adresse électronique suivante : achat.bs.peged@gmail.com.

NB : La date limite de dépôt des offres est fixée au 20 mai à 00 heures GMT.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Projet de feuille de route de la plateforme de l'AIC

Activités de la plateforme de l'AIC	2026			
	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4
8. Prévoir par trimestre, une visite d'échanges des meilleures pratiques entre acteurs avec la participation des membres des CRS avec des comptes rendus réguliers aux Préfets				
9. Organiser au niveau de chacun des CR des débats communautaires trimestriels du CRS juste à la suite des visites, pour faire le point des acquis et apporter les mesures correctives sous la supervision du Préfet				
10. Assurer la contribution effective des membres des CRS de chacune des Préfectures la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des performances dans la mise en œuvre du portefeuille des options alternatives prioritaires d'AIC face aux effets adverses du changement climatique				
11. Faire la promotion de la mise en œuvre des activités prioritaires de l'AIC par les membres du CRS à travers l'encouragement et l'assistance des acteurs concernés à s'investir dans les microcrédits d'AIC dans la chaîne des valeurs des filières porteuses de croissance et dans les AGR à travers l'entrepreneuriat rural pour la modernisation et la professionnalisation des métiers, la création inclusives d'emplois verts et de richesses				
12. Faire assurer le passage à l'échelle des options alternatives d'AIC par les membres du CRS de chacune des Préfectures travers les PDL de chacune des 8 CR pilotes				
13. Faire assurer le suivi et l'évaluation des performances par les membres du CRS à travers des débats communautaires avec des mesures correctives pour un partage des acquis et un passage à l'échelle dans les OCB, les activités privées et à travers les PDL				
14. Faire procéder à une fédération des plateformes préfectorales en une plateforme régionale de l'AIC comprenant les membres des CRS de chacune des 5 plateformes préfectorales pour un passage à l'échelles dans les zones en dehors des sites d'actions du projet au profit de toutes les CR de la région administrative de Nzérékoré par le biais des PDL en partenariat avec le ANPROCA-FE, le CRRA-SEREDOU, les IMF et la DNFF				
15. Assurer des visites d'échanges et des voyages d'études entre acteurs de différentes préfectures avec des foires de commercialisation des produits biologiques des Fermes Ecoles				
16. Mettre en réseau des bénéficiaires d'actions d'AIC dans le cadre d'un groupe WhatsApp pour échanger des informations sur les techniques de production biologiques et sur les offres disponibles de produits biologiques				
17. Mettre en relations les producteurs de produits biologiques et les grossistes pour faciliter l'écoulement des produits biologiques à des couts attractifs pour les vendeurs et les acheteurs				

Liste potentiel de la plateforme régionale

Organisations (voir le tableau des acronymes)	Rôles dans la plateforme AIC
CFZ	Coordination et secrétariat de la plateforme AIC (mise en œuvre de la feuille de route, organisation de la réunion et partage des résultats)
ANPRO-CA/SERPROCA	Former les agriculteurs principaux Diffuse toutes les informations (climatiques et agricoles) aux petits exploitants. Apporter l'innovation agricole à la plateforme AIC
IRAG/CCRA-SEREDOU	Expérimenter et partager des modèles de production résilients au changement climatique ; Accueille des visites d'étude au centre de Sérédou (IRAG); Le service de production végétale de l'IRAG identifie les maladies et les parasites, et propose des solutions efficaces et biologiques.
DNM avec ses agents locaux	Enregistrer et analyser les données climatiques (précipitations, température, vent, humidité, etc.) et partager les informations climatiques au sein de la plateforme.
CCSN	Mobilise les informations produites par le DNM afin d'optimiser leur potentiel d'utilisation au niveau des petits exploitants.
DNFF	Assurer une bonne coordination entre les acteurs de la plateforme, le MEDD et les autres directions nationales liées au climat, à l'environnement et à l'agriculture.
COSIE / ANASA	Travaille aux côtés de l'IRAG et de l'ANPRO-CA pour évaluer les performances des systèmes de production promus par la plateforme et mis en œuvre sur les champs des écoles.
CEGENS / OGUIPAR / OGUIB / DGCCN / Centre de Bossou	Vérifier la conformité des propositions promues par la plateforme avec la législation appliquée à l'utilisation des ressources naturelles. Contribuer à l'identification de pratiques durables pour la gestion des ressources naturelles.
Les autorités régionales et préfectorales, avec leurs directions techniques pour l'agriculture, la météorologie, l'environnement, le génie rural et l'élevage.	Contribuer à la promotion de l'AIC Fournir un soutien technique pour la mise en œuvre Prévenir toute possibilité de conflit entre les parties prenantes / et aider à résoudre les conflits qui ne sont pas évités. Faire remonter le contenu des échanges de la plateforme aux organes déconcentrés de l'Etat, et demander la validation de points spécifiques. Faire appel à d'autres services techniques en fonction des besoins spécifiques: mines, logement et urbanisme, planification.
Municipalités ciblées	Superviser la mise en œuvre des activités dans leurs municipalités. Contribuer à l'identification des groupes cibles et des lieux de formation (cultures scolaires). Elire des représentants municipaux chargés de représenter leur commune au sein de la plateforme (parité requise).
Groupes / organisations de femmes Groupes de jeunes CNOP-G. " Comités Consultatifs Locaux " " Comités de gestion du terroir villageois "	Partager leurs bonnes pratiques sont impliqués dans le pilotage et l'animation de la plateforme. (Les organisations de petits exploitants / femmes / jeunes présentes dans les 8 municipalités identifiées seront les premières ciblées pour intégrer la plateforme).
ONG : GRET / MGE / APDRA / PAM / TRIAS / UNFCC / ONG locales	Fournir une expertise technique sur demande spécifique de la plateforme. Contribuer à la capitalisation en partageant les informations de la plateforme. Partager leur connaissance des réseaux d'acteurs locaux pour aider à mettre en œuvre les solutions promues par la plateforme.
Secteur privé : SOGUIPAH / Ziama Coffee / IMF	Sont associés à la plateforme sur des thématiques spécifiques concernant l'accès aux marchés, l'accès au crédit, la contractualisation sur des modèles de régime de concession.

N'Zérékoré, le 24 avril 2026
Le Directeur National du Projet

Monsieur Ibrahim Ciré CISSE